[律/lü 102 | Diangu qinü 典雇妻女](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.102) GLOSSAIRE FAIT

凡將妻妾受財，立約出典驗日暫雇與人為妻妾者，本夫杖八十；典雇女者，父杖六十；婦女不坐。

若將妻妾妄作姊妹嫁人者，杖一百；妻妾，杖八十。

知而典娶者，各與同罪，并離異。女給親，妻妾歸宗。財禮入官。不知者，不坐。追還財禮。仍離異。

**Mettre en gage ou en location sa femme ou sa fille**

Quiconque cherche à tirer profit de son épouse ou de sa concubine en établissant un contrat la mettant en gage ou en la louant à l’essai à la journée comme épouse ou concubine d’un autre homme pour le mari : 100 coups de bâton.

Si l’on fait passer frauduleusement son épouse ou sa concubine pour sa sœur ainée ou cadette afin de la marier à un homme : 100 coups de bâton ; pour l’épouse ou la concubine : 80 coups de bâton.

Celui qui, en connaissance des faits, a reçu en gage et épousé a la même peine que chacun [des susnommés], et le mariage est dissous la fille rejoint ses parents, l’épouse ou la concubine retourne à son lignage d’origine les présents de fiançailles sont confisqués. Si ce n’était pas en connaissance des faits, pas d’incrimination, les présents de fiançailles sont rendus mais le mariage est toujours dissous.

## diǎngù 典雇 : mettre en gage et faire travailler

zdic : 典押出雇。

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.102.1)

將妻妾作姊妹，及將親女并姊妹嫁賣與人作妻妾、使女名色，騙財之後，設詞託故，公然領去，照誆騙例治罪. ~~或~~若瞰起程，中途聚眾行兇，邀搶人財者，除實犯死罪外，其餘屬軍衛者，發邊衛充軍；屬有司者，發邊外為民。媒人知情罪同。

Celui qui fait passer son épouse ou sa concubine pour sa sœur ainée ou cadette, ou bien celui qui vend sa propre fille aussi bien que ses sœurs ainé ou cadette à un homme pour que celui-ci en fasse son épouse ou sa concubine, sa servante ou quelque autre appellation, et ce dernier qui après voir ainsi extorqué de l’argent, énonce divers prétextes pour emmener [ces femmes] ouvertement avec lui, [il faut le condamner au titre de l’article sur la tromperie (274-2 ?)]. Ou celui qui épie le moment où ils-elles ?¿ partaient pour se masser au milieu de la route et agir avec violence pour extorquer de l’argent à autrui, mis à part tout crime passible de la peine capitale, tous les autres sont punis de la mise en garnison, avec envoi en déportation militaire

dans une garnison frontière. Si c’est un fonctionnaire, il est envoyé en déportation hors de l’empire une fois réduit au statut d’homme du peuple. L’entremetteur qui connaissait les faits a la même peine.

(c’est vraiment un des pires tiaoli que j’aie pu lire ! quel est le sagouin qui a codifié ça ?)

shǐnǚ **使女**[maidservant] 婢女

míngsè 名色 : sous une appellation, un nom quelconque

piàncái騙財 : extorquer de l’argent par la tromperie

zdic : 以诈欺的手段取得他人的财物。

## kuāngpiàn 誆騙**: tromperie**

yǒusī **有司 : fonctionnaire**